

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Restauration d'archives
Demande de participation
au dispositif
« Restauration des
patrimoines historiques
2020-2023 » du Conseil
Départemental des
Yvelines au titre de
l'année 2023 et
sollicitation de la Région**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRUCQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-18j-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

OBJET : RESTAURATION D'ARCHIVES - DEMANDE DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « RESTAURATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES 2020-2023 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DE L'ANNEE 2023 ET SOLLICITATION DE LA REGION

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal a voté le 19 décembre 2019 la participation de la Ville au dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » du Conseil Départemental des Yvelines.

Ce dispositif destiné aux communes concerne, pour son volet patrimoine documentaire, la restauration de documents d'archives et éventuellement leur numérisation à l'issue de la restauration.

La Ville a déjà bénéficié du précédent dispositif et a ainsi pu restaurer de nombreux documents depuis 2017.

Pour rappel, l'aide départementale prend la forme d'un fonds de concours de 65 % de la dépense TTC. Le reste à charge pour la Ville est plafonné à 2 500 € / an.

Les documents proposés au titre de l'année 2022 sont actuellement en cours de restauration.

Pour rappel, il s'agit de :

- Quatre parchemins portant des sceaux royaux (sceaux de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV) dont les sceaux demandent des conditions de conservation spécifiques,
- Cinq parchemins datés du règne de Louis XIII nécessitant une restauration en prévision de l'exposition prévue en 2023.

Pour 2022, la participation du Conseil Départemental des Yvelines s'élève à 1 291,99 €, le reste à charge de la Ville sera de 695,69 €.

Au titre de l'année 2023, le projet de restauration portera sur les documents suivants :

- 11 plans calque du Bureau d'études : plans de tranchées-abris de la Défense passive, plans divers,
- 5 registres paroissiaux et d'état-civil :
 - o Tables décennales 1853-1862 et 1883-1892
 - o Registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint Léger de 1708 à 1793
- Trois plans des XIXème et XXème siècles.

La Région Île-de-France soutient également la restauration d'archives photographiques, audiovisuelles et papier en lien avec l'histoire et la mémoire de l'Île-de-France, à hauteur de 40% maximum des dépenses éligibles, les dépenses étant plafonnées à 1 M€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la restauration de documents d'archives dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » du Conseil Départemental des Yvelines au titre de l'année 2023 et du dispositif « Aide à la restauration et numérisation d'œuvre d'un fonds patrimonial identifié » de la Région Île-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la restauration de documents d'archives dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » du Conseil Départemental des Yvelines au titre de l'année 2023 et du dispositif « Aide à la restauration et numérisation d'œuvre d'un fonds patrimonial identifié » de la Région Île-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye